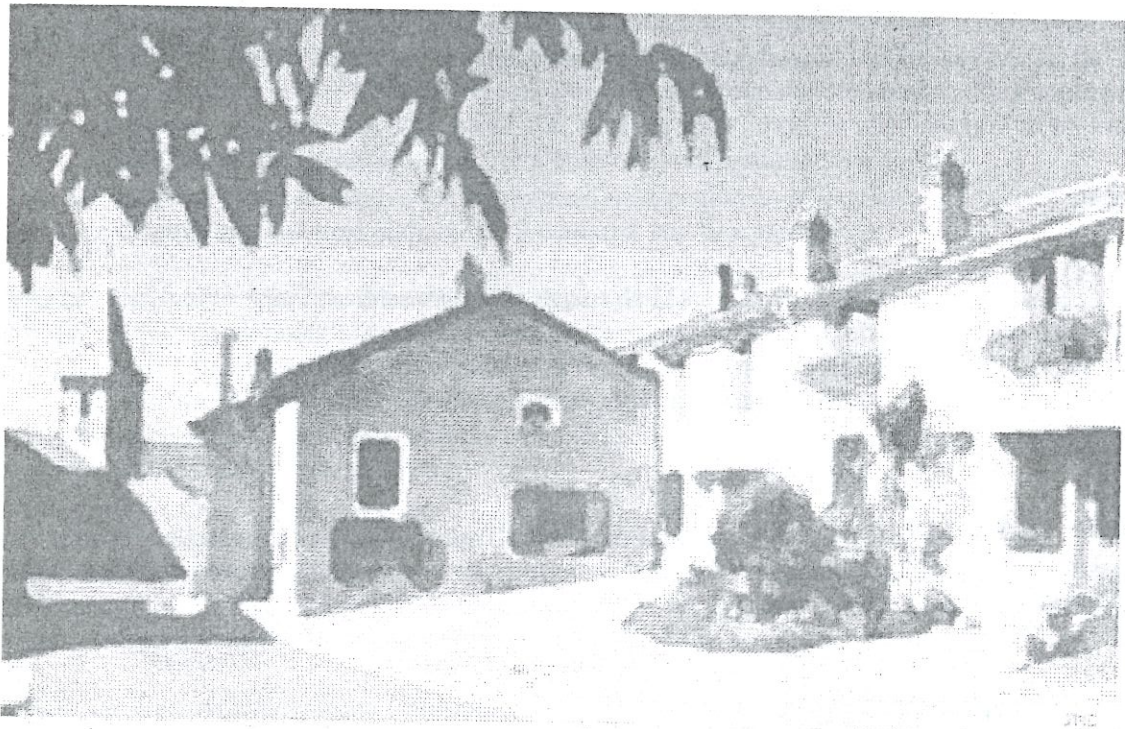


Coup d'oeil



sur



FONTENOY

Janvier 2002

LE MOT DU MAIRE

Chères Fontenoyennes, Chers Fontenoyens,

Voilà presque un an que vous nous avez élus ou réélus et nous vous en remercions.

L'équipe municipale a donc continué à travailler sur les programmes en cours :

- l'aménagement de la rue du Monument Prolongée et de la placette à laquelle on donnera probablement un nom, aux beaux jours
- la révision du Plan d'Occupation des Sols dont je vous rappelle les principaux objectifs : la transformation des zones INA destinées à la construction de lotissements dans un avenir proche en zones 2NA (seule possibilité) qui n'excluent pas la construction d'habitations dans le futur, mais obligeront les promoteurs éventuels à se conformer aux exigences communales et à apporter un certain nombre d'infrastructures ; ensuite à classer en zones U constructibles les secteurs desservis par les réseaux et la sécurité incendie
- l'année 2001 a vu les maisons du lotissement pousser comme des champignons, cela se termine et il reste à la Commune d'aménager la voirie reliant le village à ce nouveau quartier. Par l'arrivée de nouveaux Fontenoyens, nous faisons mentir les constats de recensement 1999 : nous ne sommes plus le seul village dont le nombre d'habitants a diminué, puisque nous passons de 200 à presque 300 âmes ; la population n'est plus une population vieillissante, le nombre d'enfants ayant pratiquement doublé.
- Le programme de rénovation du réseau d'assainissement et de construction de la station d'épuration était déjà élaboré, et va démarrer très prochainement.

Toutes ces réalisations sont possibles malgré le départ de ITP, et la délocalisation partielle de GEMMEST qui occasionnent la perte de la taxe professionnelle, puisque nous faisons partie de la Communauté de Communes de Hazelle qui, au travers de ses compétences soulage quelque peu notre budget. Bien sûr les habitants paient une taxe à cette structure mais elle est pour l'instant, compensée par le non-paiement de la redevance ordures ménagères. Actuellement cette redevance se monterait à 450 francs par personne vivant au foyer.

Nous attendons avec impatience la construction du parc logistique sur la Zone d'Activités Gondreville-Fontenoy, car sans parler de répartition de taxe professionnelle, la Commune de Fontenoy bénéficierait d'une très grande part de la taxe foncière. On peut espérer cette manne pour 2004 qui nous permettrait d'engager des travaux d'amélioration du cadre de vie de Fontenoy.

En 2002, les Elus ont à mener une réflexion sérieuse sur une intercommunalité plus large, plus cohérente, autant sur le plan économique que sur le plan géographique. Des projets pointent leur nez ; Aingeray, Sexey, Velaine en Haye, Gondreville souhaitent intégrer la Communauté de Communes de Hazelle. Cette intercommunalité (ou une autre) tributaire de la réalisation de la Zone d'Activités de Gondreville-Fontenoy verra le jour, petit à petit, probablement en 2003.

Au jour où nous sommes, nous tenons à remercier toutes celles et tous ceux qui participent à la vie de la Commune par leur générosité, leur dynamisme et leur collaboration.

Le Maire et son équipe se tiennent à votre disposition pour vous recevoir en mairie et vous fournir toutes les explications qui vous semblent nécessaires et vous montrer les documents autorisés.

Janvier 2002 n'étant pas terminé, nous souhaitons à tous les Fontenoyens une année 2002 satisfaisante avec une santé florissante.

Jeanne BLUETTE

NOUVEAUX HABITANTS

<i>Mr et Mme ARTHAUD</i>	<i>20 bis rue du Monument</i>
<i>Mr et Mme BACHMANN</i>	<i>7 rue Au Rouge Poirier</i>
<i>Mr et Mme BARBIER</i>	<i>5 rue Au Rouge Poirier</i>
<i>Mr et Mme BEKHIRA</i>	<i>15 rue Au Rouge Poirier</i>
<i>Mr et Mme BERNARD</i>	<i>10 rue Au Rouge Poirier</i>
<i>Mr et Mme BODSON</i>	<i>2 rue Au Rouge Poirier</i>
<i>Mr et Mme BOÏSSY</i>	<i>1 rue du Haut Buisson</i>
<i>Mr et Mme BOLLINI</i>	<i>6 rue du Haut Buisson</i>
<i>Mr et Mme BRAD</i>	<i>7 rue du Haut Buisson</i>
<i>Mr et Mme BRIKKE-JUILLERAT</i>	<i>18 bis rue du Haut Buisson</i>
<i>Mr et Mme BROYEZ</i>	<i>9 rue du Haut Buisson</i>
<i>Mr et Mme CADESTIN</i>	<i>20 rue de la Libération</i>
<i>Mr et Mme DALICHAMPT</i>	<i>3 rue Au Rouge Poirier</i>
<i>Mr DARDENNE</i>	<i>9 rue Au Rouge Poirier</i>
<i>Mr et Mme DARRAS</i>	<i>18 rue du Haut Buisson</i>
<i>Mr et Mme FAILLY</i>	<i>11 rue Au Rouge Poirier</i>
<i>Mr et Mme FAIVRE</i>	<i>14 rue du Haut Buisson</i>
<i>Mr et Mme FOUSSE</i>	<i>2 rue du Haut Buisson</i>
<i>Mr et Mme GANDIOLLE</i>	<i>15 Place Chantereine</i>
<i>Mr et Mme GAUVIN</i>	<i>10 rue du Haut Buisson</i>
<i>Mr et Mme GERARD</i>	<i>9 rue Au Rouge Poirier</i>
<i>Mr et Mme HEIMEN</i>	<i>3 rue du Haut Buisson</i>
<i>Mr et Mme PARISOT</i>	<i>20 rue de la Libération</i>
<i>Mr et Mme PERDRIX</i>	<i>4 rue Au Rouge Poirier</i>
<i>Mr et Mme REMY</i>	<i>13 rue Au Rouge Poirier</i>
<i>Mr et Mme SAVARY</i>	<i>8 rue Au Rouge Poirier</i>
<i>Mr et Mme TASSIN</i>	<i>5 rue de la Chipette</i>
<i>Mr et Mme TOUSSAINT</i>	<i>1 allée du Bois Juré</i>
<i>Mr et Mme VAUTHIER</i>	<i>11 rue du Haut Buisson</i>
<i>Mr et Mme VIEZZI</i>	<i>2 allée du Bois Juré</i>
<i>Mr et Mme ZUROWSKI</i>	<i>4 rue de la Chipette</i>

LA MUNICIPALITE VOUS SOUHAITE LA BIENVENUE

TRAVAUX

Réalisés en 2001

1. Voirie

1.1 Financement District de Hazelle (budgets 2001 et 2002)

Aménagement d'un trottoir, rue du Monument, depuis le Monument jusqu'à la sortie du village.
Aménagement de la Place du Calvaire.

Coût global des travaux : 1.247.690 francs TTC – 190.209 €

1.2 Financement communal

Aménagement de la jonction Rue du Muguet – Rue du Haut-Buisson.

Coût global des travaux : 298.000 francs TTC – 45.430 €

2. Autres travaux

Financement communal

Pose d'un drain derrière l'église
Aménagement d'un parking le long du cimetière, chemin de la Chipette.
Création de paliers et de marches dans l'ancien cimetière
Réparation de murs dans ce même cimetière
Création d'une contre-allée dans le nouveau cimetière
Mise en peinture du portail ainsi que des murs, du plafond et des portes de l'entrée de l'église. Grand nettoyage des sols, murs et mobilier de l'intérieur.

TRAVAUX

Prévus en 2002

Assainissement :

§ 1^{ère} tranche Rue du Monument du n° 1 au n° 20 :

- Pose de nouvelles conduites destinées à séparer les eaux domestiques des eaux pluviales (une station d'épuration ne fonctionnant que pour les eaux usées)
- Entreprise désignée : ECTP de Leyr
- Coût estimatif des travaux sans les aléas : 85 237 €
- Subventions : Agence de l'Eau 40%, Conseil Général 30%
- La Commune devra payer les 30% restants sur le budget assainissement qui est essentiellement alimenté par la redevance des consommateurs, d'où la double nécessité de réaliser un emprunt conséquent et d'augmenter progressivement la redevance assainissement

§ Poste et canalisations de refoulement :

- Pose du poste de refoulement en face du Monument et canalisations depuis ce poste jusqu'au droit de la future station d'épuration qui se situera au niveau de chez Pertuy, en passant par la Rue de la Libération et la RD 90
- Entreprise désignée : AXIMA de Laxou
- Coût estimatif des travaux : 156 607,11€
- Subventions : Agence de l'Eau 40%, Conseil Général 30%
- Le financement incombera au SIVU Assainissement Gondreville-Fontenoy . La clé de répartition se fera au nombre d'habitants, soit environ 90% pour Gondreville et 10% pour Fontenoy

Autres travaux communaux :

§ Eglise :

- Suite des travaux de drainage à l'extérieur par l'entreprise Baron
- Pose de revêtements muraux hydrofuges à l'intérieur du chœur par l'entreprise ARDP de Nancy

§ Cuisine attenante à la salle communale :

- Plomberie : pose et repose de tuyauteries eau et gaz par l'entreprise Barberi de Liverdun
- Doublage des murs par des plaques isolantes et hydrofuges, pose de revêtement de sol par l'entreprise ARTP
- Pose de revêtements muraux et mise en peinture par l'employé communal et les Elus

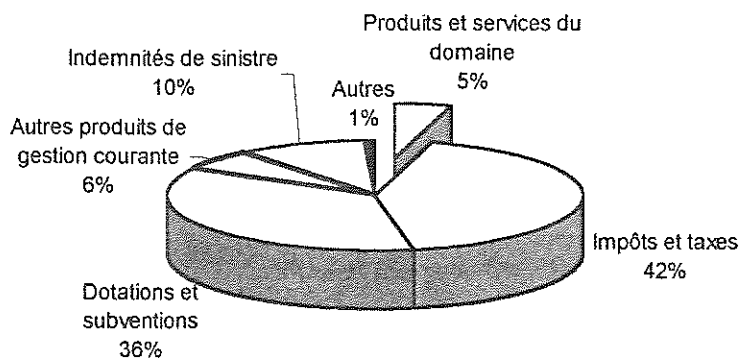
§ Chemin de la Chipette

Des bureaux d'études sont consultés pour son aménagement.

Présentation du budget général de notre commune

Recettes / Dépenses

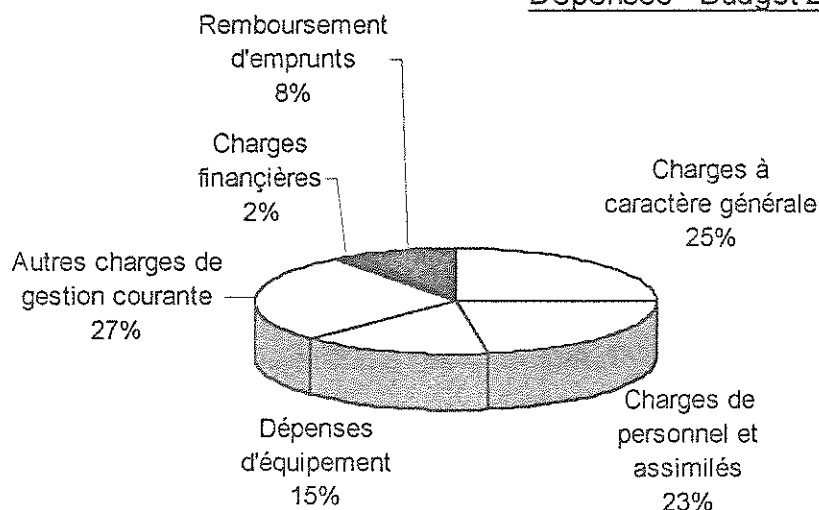
Recettes - Budget 2001



Pour l'année 2001, nous avons une recette totale de 735 309, 43 FF.

Les grandes masses de recette sont constituées par la fiscalité communale (4 taxes), des diverses dotations et subventions (dotation forfaitaire - compensations faites par l'Etat pour la taxe professionnelle, taxe de fonctionnement et la taxe d'habitation) et des produits et services.

Dépenses - Budget 2001



Pour l'année 2001, nous avons une dépense totale de 651 935,48 FF.

Les grandes masses de dépenses sont constituées par les charges de personnels (personnels communaux titulaires, cotisation URSSAF et cotisations caisses de retraite), les autres charges de gestion courante (indemnités élus, contribution aux organismes de regroupements et le CCAS), les charges à caractères général (fournitures administratives, maintenance, études et recherches ...) et les dépenses d'équipements.

La fiscalité communale – taux d'imposition

Le conseil municipal lors de sa séance du 30 mars 2001 a décidé d'augmenter les taux d'imposition des quatre taxes locales directes de 2,5 %.

Dans le tableau ci dessous, est consigné le comparatif année 2001, année 2002, pour les revenus de notre commune

TAXES	Année 2001		Année 2002	
	Taux d'imposition	Revenu fiscal	Taux d'imposition	Revenu fiscal
D'habitation	6,90	61 893	7,07	63 418
Foncière (bâti)	7,23	73 601	7,41	75 434
Foncière (non bâti)	11,24	9 554	11,52	9 792
Professionnelle	3,52	112 992	3,60	115 560

Sur ces deux pages, nous n'avons pas la prétention de vous faire un bilan détaillé de l'état des finances de notre commune.

Cependant, pour les personnes qui s'y intéressent, nous sommes prêts à mettre à leur disposition l'ensemble des éléments constituant le budget d'investissement et de fonctionnement communal.

Nous vous attendons.

DELEGUES AUX ORGANISMES INTERCOMMUNAUX

Syndicats Intercommunaux des collèges de Toul :

Mme BLUETTE Mr BESSAA

S.I.S. – F.A.S. Syndicat des écoles maternelle et primaires (Fontenoy, Aingeray et Sexey)

Présidente : Mme BLUETTE

Autre délégué MR CUSIN,

A.D.A.P.E.C. :

Mmes BLUETTE, VOSGIN

DISTRICT DE HAZELLE/ COMMUNAUTE DE COMMUNES

Délégués de Fontenoy : Mme BLUETTE
Mrs CASSIGNAT, COLLIGNON

Zone d'Activités Gondreville-Fontenoy :

Mme BLUETTE
Mrs CASSIGNAT, GEOFFROY, HOTTIER, KESSLER, SCHMITT,

Syndicat d'ASSAINISSEMENT Gondreville Fontenoy :

Vice président : Mr KESSLER
Autres membres : Mrs BARON, HOTTIER

Entente Intercommunale pour la forêt :

Mrs CASSIGNAT, GEOFFROY, KESSLER

Mise en place d'un conseiller municipal en charge des questions de défense dans chaque commune

Dans le cadre de la série d'actions entreprises par le gouvernement, destinées à renforcer le lien entre la Nation et ses forces armées, le Secrétaire d'Etat à la Défense chargé des anciens Combattants a décidé l'instauration d'une fonction nouvelle de conseiller municipal en charge des questions de défense au sein de chaque conseil municipal.

Ce conseiller aura vocation à devenir un interlocuteur privilégié pour la défense .Il sera destinataire d'une information régulière et sera susceptible de s'impliquer dans la nouvelle réserve citoyenne et de s'occuper du recensement.

La commune a élu dans le cadre du conseil municipal du 13/12/2001

Mr GEOFFROY Francis 1^{er} adjoint

INTERCOMMUNALITE

DISTRICT DE HAZELLE/ qui devient COMMUNAUTE DE COMMUNES AU 010102

Regroupement intercommunal à vocation multiple autour de l'usine de KCI

Actuellement 5 communes :

Avrainville, Fontenoy, Francheville, Jaillon, Villey St Etienne

Président : Mr COUTEAU J PIERRE , Maire de Villey Saint Etienne

Compétences :

Service Incendie

Logement : études sur amélioration de l'habitat (OPAH)

Gaz naturel : distribution

Réseaux EDF – TELECOM : enfouissement, Eclairage Public

Ordures ménagères : enlèvement-tri sélectif

Voirie : création-aménagement-entretien

Economie : gestion des activités économiques d'intérêt communautaires (KCI)

Schot schéma de cohérence territoriale

SIVU :

Syndicat intercommunal à vocation unique : Assainissement Gondreville-Fontenoy

Président : Mr POTY Bernard, Maire de Gondreville

Syndicat Mixte pour la réalisation de la Zone d'Activités Gondreville-Fontenoy (Conseil Général – Gondreville-Fontenoy)

Présidente : Mme PILOT Michelle Conseiller général

SIS-FAS :

Syndicat intercommunal scolaire de Fontenoy-Aingeray-Sexey

Présidente : Mme BLUETTE Jeanne , maire de Fontenoy

R.P.I. :

Regroupement pédagogique intercommunal des trois communes : Fontenoy-Aingeray-Sexey

Entente Intercommunale :

Gestion de la forêt après la tempête du 26/12/1999

5 communes : Velaine En Haye, Aingeray, Sexey Les Bois, Fontenoy, Gondreville en partenariat avec l'O.N.F.

Coordinateur Mr LIEBAUT Guy 1^{er} Adjoint de Gondreville

ADAPEC :

Association pour le Développement des Activités Culturelles

Présidente : Mme THOUVENOT Nathalie

RAMASSAGES DES ORDURES MENAGERES A FONTENOY

Ramassages hebdomadaires :

- dans la nuit du dimanche au lundi
- dans la nuit du mercredi au jeudi (décalage de 24 heures si les lundis et jeudis sont fériés)

REGLEMENTATION DE LA SORTIE DES BACS A ORDURES

Extrait de l'arrêté municipal du 08 juillet 1998 (articles 1,2 et 3)

ARRETE

Art 1 : Tous les administrés ayant un bac à ordures, mis à disposition à titre gratuit par le District DE Hazelle, DOIVENT L'ENTREtenir ET EN PRENDRE SOIN.

Art 2 : Ils doivent le mettre à l'extérieur, dans un endroit accessible le soir où la collecte aura lieu ; une fois celle-ci effectuée, les bacs devront être rentrés à l'intérieur des propriétés ou des maisons.

Art 3 : En cas de perte ou de vol, le remboursement des bacs à ordures sera demandé au locataire par le District.

CALENDRIER RECAPITULATIF DES OBJETS ENCOMBRANTS

ANNEE 2002

COLLECTES A VENIR : Mardi 12/02/02
Mardi 18/06/02
Mardi 27/11/02

EFFECTIFS ANNEE SCOLAIRE 2001 / 2002 Fontenoy-Aingeray-Sexey

Ecole maternelle « LA PASTORALE » à AINGERAY	46 élèves
Ecole primaire « Robert DESNOS » à AINGERAY	43 élèves
Ecole primaire de SEXEY LES BOIS	40 élèves

Total R.P.I = 129 élèves

COÛT DES TRANSPORTS EN COMMUN EN MEURTHE ET MOSELLE

Transports En Département

Tarification : passage à l'Euro

	Tarification en Francs jusqu'au 31/12/01	conversion arithmétique	Tarification en Euros à compter du 01/01/02
Titre unitaire			
voyages à l'unité	10 F	1,52 €	1,50 €
quand carte défectueuse	7 F	1,07 €	1,00 €
Achat carte			
Carte voyageur ou JEF			
Duplicata carte scolaire	100 F	15,24 €	15,00 €
Remplacement carte			
Décomptes de voyages			
10 voyages	70 F	10,67 €	10,00 €
20 voyages	100 F	15,24 €	15,00 €
30 voyages	150 F	22,87 €	22,50 €
40 voyages	200 F	30,49 €	30,00 €
Abonnements			
Mensuels	250 F	38,11 €	38,00 €
Semestriels (JEF)	300 F	45,73 €	45,00 €

1) La gratuité des transports en autobus est accordée :

- aux personnes et leur famille bénéficiant du RMI
- aux personnes bénéficiant du revenu minimum vieillesse
- aux collégiens, aux lycéens

2) Des tarifs préférentiels sont accordés aux Jeunes en Formation (JEF) et aux étudiants

LIGNE DE MARCHÉ 6440

SERVICE AINGERAY - TOUL

AINGERAY	8,28
FONTENOY SUR MOSELLE	8,34
GONDREVILLE	8,40
VILLEY le SEC	8,46
DOMMARTIN LES TOUL	8,51
TOUL (arrivée gare routière)	8,57
TOUL SNCF	9,00

SERVICE TOUL - AINGERAY

TOUL SNCF	11,30
TOUL (arrivée gare routière)	11,33
DOMMARTIN LES TOUL	11,39
VILLEY le SEC	11,44
GONDREVILLE	11,52
FONTENOY SUR MOSELLE	11,58
AINGERAY	12,04

CE SERVICE FONCTIONNE TOUTE L'ANNEE LE VENDREDI UNIQUEMENT

Des fiches horaires sont à votre disposition à la Mairie.

Les Grands Evénements de l'année 2001



L'arrivée à Fontenoy Antoing en Belgique est proche.
C'est la 5^{ème} rencontre des Fontenoy.....



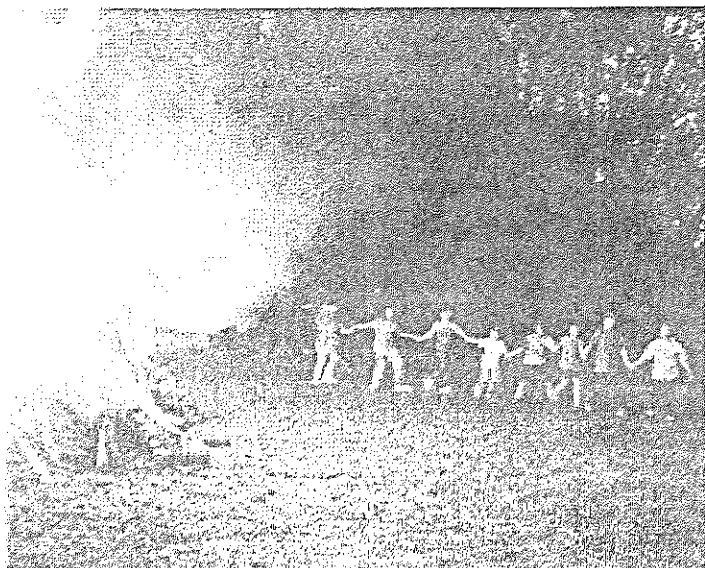
Monsieur Willy Mahieu, Bourgmestre de
Fontenoy-Antoing est remercié pour la réussite
de cette journée passée en Belgique.



Le concert de la chorale A COEUR JOIE DE TOUL



14 juillet - On danse dans la rue du Monument



Danse autour du feu de la St Jean, pour fêter le retour de l'été



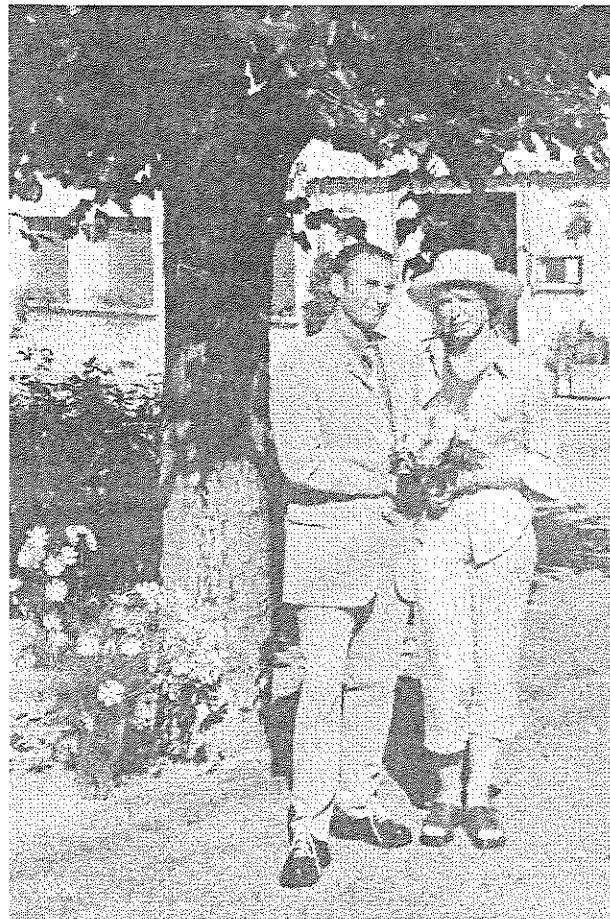
St Nicolas visite Fontenoy sur un char

ETAT CIVIL 2001

Naissances :

4 mai	Emma et Léa BESSAA
18 mai	Arthur MERLINO
15 août	Eliott GANDIOLLE
22 novembre	Charlotte KRUTTEN

Les mariés de l'année



Isabelle REBMEISTER et Frank BOISSY 12 août

Décès :

24 novembre Mme Jeanne EYMER, née MULLER.

REMERCIEMENTS

La Municipalité et le CCAS remercient vivement toutes les personnes qui collaborent aux actions de bienfaisance comme :

- l'Opération « Brioches 2001 » proposée par l'AEIM qui a permis de collecter dans le secteur 1 200 000 F affectés au secteur de l'hébergement
- la collecte de denrées pour la Banque Alimentaire de Vandoeuvre
- l'opération « Les Bouchons du Cœur » parrainée par J.M. Bigard dans le but d'acheter des fauteuils roulants pour les handicapés et financer le fonctionnement d'un orphelinat à Madagascar

ANNONCE 6^{ème} RENCONTRE DES « FONTENOY »

Cette année, les sept frères :

- Fontenoy le Château
- Fontenoy la Joute
- Fontenoy sur Moselle
- Fontenoy en Puisaye
- Fontenoy en Belgique
- Fontenoy (Aisne)
- Fontenois la Ville

Se retrouveront pour une journée amicale à Fontenoy dans le département de l'Aisne le dimanche 23 juin.

La Municipalité de Fontenoy fournira d'autres renseignements par la suite.

Avis aux amateurs

DERNIERE MINUTE ...

Les travaux d'aménagement de voirie et de construction de bâtiments sur la Zone d'Activités de Gondreville-Fontenoy devraient démarrer prochainement ...

DOCUMENTS A CONSULTER EN MAIRIE

- **Enquête publique sur la révision du Plan d'Occupation des Sols**

Monsieur GOUPIL a été désigné par le Tribunal Administratif comme commissaire-enquêteur.

L'enquête se déroulera à la mairie du mercredi 23 janvier 2002 au vendredi 22 février 2002 aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le commissaire-enquêteur recevra en mairie les :

mercredi 23 janvier 2002 de 16 H à 18 H
mercredi 6 février 2002 de 16 H à 18 H
vendredi 22 février 2002 de 17 H à 19 H

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le Plan d'Occupation des Sols pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé à la mairie. Elles peuvent être également adressées par écrit en mairie au nom du commissaire-enquêteur.

A l'issue de l'enquête, le rapport du commissaire-enquêteur pourra être consulté en mairie aux heures et jours d'ouverture.

- **Dossier Communal Synthétique des Risques Majeurs**

Elaboré par la Préfecture :

Inondations

ASSOCIATION DEPARTEMENTALE des CONJOINTS SURVIVANTS VEUFS et VEUVES de MEURTHE-et-MOSELLE

Siège social : M.D.O.F.
40, rue Sainte Catherine
54000 NANCY

Tél. : 03.83.30.13.47
C.C.P. Nancy 1809-58 W
Permanence de 14 h à 17 h

Elle regroupe tous les veufs et veuves du département sans distinction d'appartenance politique ou confessionnelle, pour les accueillir, les aider, les informer, défendre leurs droits.
A cette date (mars 2000) environ 840 adhérents (hommes et femmes).

Elle a pour premier objectif d'informer les veufs et veuves de leurs droits, les aider dans leurs démarches.

Pour cela, elle ouvre des permanences, notamment au Siège social de NANCY, mais aussi dans la plupart des agglomérations importantes du département.

BACCARAT-CIREY-JARNY-DIEULOUARD-LEXY-LONGUYON-LONGWY-LUCEY- LUNEVILLE-PONT-à-MOUSSON - TOUL

Le veuf, la veuve récent(e) y sont accueillis par des femmes (pour le moment pas encore d'hommes "accueillants") qui ont subi la même épreuve, les écoutent, comprennent, réconfortent, ne font pas à leur place, ne veulent pas en faire un ou une "assisté(e)", mais les aident à se prendre en main, à retrouver leur équilibre et à "faire face".

Des rencontres spéciales **jeunes veufs et veuves** sont organisées avec des formateurs spécialisés en écoute psychologique pour aider ces personnes à se reconstruire. Des réunions peuvent aussi être mises en place pour aider les enfants à faire leur deuil.

Informers l'opinion publique et la sensibiliser aux difficultés de la situation de veuvage est aussi sa mission afin d'aider les couples à prendre des mesures de prévoyance. Son but est également de **défendre les veufs et veuves** et d'obtenir une amélioration de la législation sociale les concernant.

Elle intervient donc au plan départemental auprès des Elus et des organismes compétents. Des actions sont menées par ailleurs au plan régional et national.

Ainsi elle est représentée auprès des Ministères par l'intermédiaire de la FAVEC (Fédération des Associations de Conjointes Survivants - 28, Place Saint Georges - PARIS) et auprès du Conseil Régional par l'U.R.A.V.E.C. (Union Régionale des Associations des Conjointes Survivants de Lorraine - Rue Grand Cerf - Metz) qui regroupe les Associations des quatre départements lorrains.

L'Association est un mouvement de Solidarité, le journal SOLIDAIRES que chaque adhérent reçoit, s'il informe et distrait, est aussi un lien.

Cette solidarité se manifeste dans des **gestes d'entraide** auprès des plus âgés, des plus isolés, des malades. Dans le cadre de la lutte anti solitude, des réunions amicales ont lieu régulièrement à Nancy et dans les Sections. Un voyage annuel d'une journée et un séjour de vacances de 12 jours sont organisés.

Enfin, l'Association propose à ses adhérents divers services tels que :

- une brochure "Lien Infos" qui informe sur les activités du Département,
- une mutuelle qui complète ou remplace éventuellement l'assurance maladie de Sécurité Sociale.

Sur dossier étudié au plan national :

- des bourses aux femmes qui reprennent une formation,
- des aides aux personnes ayant des enfants à charge et soumises à certaines difficultés.



ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES CONJOINTS SURVIVANTS
DE MEURTHE ET MOSELLE
(VEUFS ET VEUVES)

Siège social : M.D.O.F
40, rue Ste - Catherine
54000 Nancy.

Nancy, le 25 juin 2001

Tél. : 03.83.30.13.47
C.C.P Nancy 1809-58 W
Permanence de 14 H à 17 H

Madame, Monsieur le Maire,

Chaque année, dans votre commune, certains de vos administrés perdent leur conjoint. Il existe, certes, des services sociaux pour les aider dans leurs démarches.

Mais, ils auraient peut être besoin d'un soutien moral car le décès d'un être cher est une épreuve difficile à surmonter.

C'est pourquoi nous nous permettons de vous signaler l'existence de notre Association ni confessionnelle ni politique, qui regroupe les veufs et veuves de Meurthe et Moselle. Des sections sont implantées dans différents points du département pour être plus proche des intéressés.

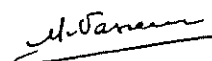
Vous trouverez, ci-joint, un document qui retrace nos objectifs et nos activités.

Nous serions reconnaissantes de bien vouloir porter cette information à la connaissance des personnes concernées. En particulier si vous éditez un bulletin, vous pourriez peut être insérer un article nous concernant.

Nous vous remercions de l'écoute bienveillante que vous apporterez à notre courrier, dans l'intérêt des habitants de votre localité.

Veillez agréer, Madame, Monsieur le Maire, l'assurance de nos sentiments distingués.

La Présidente


M. VASSEUR



La CPAM nous aide



MAIRIE DE FONTENOY SUR MOSELLE

Comme l'an passé, nous constatons malheureusement que certains chiens du village errent régulièrement dans les rues.

Cela peut présenter un danger pour les enfants, personnes âgées, cyclistes et autres usagers de la voie publique.

Bien qu'ils ne soient pas agressifs, les chiens de grande taille effrayent les enfants qui, paniqués peuvent exciter l'animal.

Par ailleurs, des chiens, même tenus en laisse, font leurs besoins sur les trottoirs

Nous vous demandons de respecter les usagers mais aussi notre employé communal chargé d'entretenir les lieux publics, en faisant preuve de compréhension et de civisme.

Nous remercions les propriétaires des chiens concernés.

Nous vous rappelons que, conformément à l'arrêté préfectoral relatif à la lutte contre le bruit, les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne sonore pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de 08 heures à 20 heures,
- les samedis de 09 heures à 12 heures et de 15 heures à 19 heures,
- les dimanches et jours fériés de 10 heures à 12 heures.

Si les nuisances causées par les mobylettes n'y sont pas explicitement soulignées, il est bien rappelé que la « circulation de véhicule tout terrain ne doit pas porter atteinte à la tranquillité publique ».

Le Maire

A NOTER...

**MAIRIE : téléphone 03/83/63/90/38
Télécopie 03/83/63/69/40**

**Ouverture au public : le mercredi de 16h à 18h
Le vendredi de 17h à 19h**

Présence de la secrétaire (sauf congés) pour :

- * le travail administratif**
- * réception du public en cas de nécessité
seulement**

**le lundi toute la journée
le mercredi après-midi
le vendredi matin**

**MAIRE :téléphone en cas d'urgence 03/83/63/69/44
06/81/56/17/12**

La parole est aux Fontenoyens et Fontenoyennes ...

La rue du Monument festoie

Nous étions, ce soir là, quelques voisins qui bavardions sur le trottoir, devant nos maisons, rue du Monument, dans la douceur du soleil printanier. Les rires fusaient, la conversation allait bon train... perturbée cependant par le passage incessant des voitures, bus et camions.

C'est ainsi que l'idée nous est venue...

Un jour, on couperait la route et on s'installerait dans la rue, tables, chaises, barbecue et rosé frais, voisins et amis réunis pour faire la fête, discuter, laisser courir les enfant, en toute tranquillité.

Ce qui fut dit, fut fait.

Le 14 juillet, tous ceux de la rue du monument qui l'ont souhaité se sont retrouvés pour un grand pique nique.

Chacun a apporté son petit panier et on a partagé.

Certains qui ne s'étaient pas rencontrés depuis longtemps étaient heureux de se revoir. D'autres ont fait connaissance.

On a bien mangé, bien bu et dansé dans la rue.

Quand l'heure d'ouvrir de nouveau la route à la circulation est venue, on était si bien ensemble que la soirée s'est poursuivie dans la cour de l'école, pour se terminer par un feu d'artifice au bord de la Moselle.

Il y a quelques jours, les participants à cette rencontre se sont retrouvés autour d'une galette des rois, occasion de se rappeler les bons moments passés ensemble, de regarder le film et les photos réalisés ce jour là et de se promettre... de recommencer.

Cette manifestation spontanée, organisée par quelques-uns, pourrait être proposée à l'ensemble du village en 2002, sous une forme qui reste à inventer. Simplement pour mieux se connaître, vivre un moment convivial, avec comme seul bruit celui des rires et des bavardages de villageois heureux d'être ensemble.

Béatrice Frérot